

Outil de Transparence



L'Outil de Transparence

Un instrument unique pour les producteurs indépendants d'énergie africains pour appréhender le comportement de paiement des acheteurs d'énergie

Une plateforme d'échange d'information

L'outil de transparence recueille, organise et distribue l'information relative aux paiements par les sociétés nationales d'énergie aux producteurs indépendants d'électricité (IPP).

L'application réconcilie les factures avec les paiements et génère des rapports qui permettent aux IPP de comparer leur propre expérience avec celle (en agrégé) des autres producteurs ; de voir comment les expériences évoluent avec le temps, avec différents niveaux de détail ; et de comparer la performance de différents acheteurs d'électricité.

Le programme permettra de comparer les données recueillies par pays, par taille de l'IPP, tarif, technologie et autres paramètres. Il générera des rapports graphiques dans un format qui peut être adapté par l'utilisateur.

ATI publiera des rapports sur les grandes tendances et des rapports pays de temps à autre.

L'outil de transparence est développé et géré par Dun & Bradstreet, le leader mondial en matière d'information crédit.

Eligibilité

- Les IPP qui bénéficient de RLSF participeront automatiquement
- La participation est offerte à tous les autres IPP qui opèrent dans un pays qui a signé le protocole d'entente RLSF. La liste des pays s'allongera avec le temps. La liste mise à jour sera disponible sur le site web www.ati-aca.org
- Les sociétés nationales d'énergie (acheteurs d'énergie) peuvent participer également, prendre connaissance des rapports et vérifier les données fournies par les IPP.
- Les IPP qui opèrent dans des pays qui n'ont pas signé le protocole d'entente peuvent participer, suivant leur interprétation des clauses de confidentialité qu'ils ont signées. S'ils n'ont pas le droit de partager de l'information ils pourront toujours introduire des données et générer des rapports, mais leur information ne sera pas partagée et elle ne sera pas incluse dans les rapports d'ensemble

Les bases de confiance réciproque

Pour l'instant il y a beaucoup d'incertitude concernant la manière dont les utilités publiques paient leurs fournisseurs. Beaucoup d'entre eux ne publient pas leurs états financiers à temps et cette ambiguïté renforce la perception du risque de non-paiement par les IPP et leurs bailleurs de fonds. Ceci, à son tour, a un impact sur le coût de financement.

L'outil de transparence a trois objectifs principaux:

1. Améliorer la transparence concernant les paiements relatés aux accords d'achat d'énergie (« PPA ») et démontrer, à long terme, que les acheteurs d'énergie sont des contreparties fiables. Ceci à son tour permettra d'aligner le risque perçu et le risque réel. L'information permettra également aux banques d'évaluer le risque crédit lié à l'utilité publique sur des bases objectives.
2. Rassurer aux IPP que leur acheteur d'énergie paye tous les IPP en même temps et donc respecte la cascade de paiements conforme à ses engagements.
3. L'outil de transparence permettra à ATI de gérer les risques pris à travers RLSF et de gérer les problèmes potentiels de manière efficace.

Facile à gérer

La participation à l'outil de transparence est gratuite. Les utilisateurs signeront un « accord de participation » qui décrit la manière dont l'information sera recueillie, partagée, transformée et convertie en rapports.

Les IPP qui participent auront un nombre d'options pour charger leurs factures et paiements (après réconciliation), mais toutes seront faciles à l'emploi : introduction manuelle, téléchargement d'un fichier, ou interfaçage direct avec le logiciel comptable.

Les IPP auront un accès en ligne aux rapports d'ensemble, mais également à des rapports individualisés mais qui compareront leurs expériences avec les données agrégées de la communauté des IPP. L'identité des autres participants ne sera jamais divulguée. Les rapports comprendront des saisies à un moment donné, des tendances temporelles et des moyennes sur différentes périodes.

Les utilisateurs pourront eux-mêmes faire des analyses plus pointues et préparer des rapports additionnels en utilisant un logiciel Microsoft.

ATI a validé les fonctionnalités principales de l'outil de transparence avec des IPP expérimentés et avec d'autres experts dans le secteur de l'énergie et de la gestion de crédit.

Une partie de RLSF

L'outil de transparence fait partie du projet RLSF.

RLSF permet aux producteurs indépendants d'énergie (PIE) d'accéder au cash dont ils ont besoin en cas de non-paiement par leur client (généralement une entreprise de service public).

RLSF offre le collatéral (sous forme de cash et de garantie) dont la banque (absa) a besoin pour émettre une lettre de crédit sur demande en faveur du PIE. Le montant garanti sera l'équivalent de 6 mois de revenus du PIE (maximum). Alors que les lettres de crédit traditionnelles sont émises pour un an, la banque pourra émettre des lettres de crédit avec une durée allant jusqu'à 10 ans. Lorsqu'un PIE donné subit des retards de paiements, il peut appeler la garantie immédiatement. Il s'engage à rembourser la banque dès qu'il est payé par son client et la lettre de crédit sera remise en place.

Comme condition pour la mise en place de RLSF dans un pays, le Ministère des Finances, le Ministère de l'énergie et la société nationale d'énergie électrique signent un protocole d'entente qui permet aux IPP de participer à l'outil de transparence et a ATI de partager cette information et de la rendre publique de temps à autre—.

RLSF est une initiative conjointe d'ATI et de KfW, la banque de développement allemande.

Les Acteurs

- RLSF est mis en œuvre par ATI, une institution multilatérale d'assurance de risques politiques et de risques de crédit. ATI détient une notation « A » de S&P et son capital dépasse 240 millions de dollars. Ses actionnaires principaux comprennent les 14 états membres africains ainsi que la Banque Africaine de Développement.
- RLSF est une initiative de KfW, la banque de développement allemande. Le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) a fourni les fonds de 31,6 millions d'Euros ainsi qu'une assistance technique pour ATI de 1,3 millions d'Euros.

Contacts

Pour tous renseignements, questions et commentaires veuillez-vous adresser à,

rlsf@ati-aca.org

Tel. +254(0)722-202 -006/7